

Hubert DEGAN

Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Le Président fondateur

M. LE MENER Dominique

Député de la Sarthe
119, Rue Malpalu
72000 LE MANS

Le Mans, le 26 janvier 2010

Objet : *Port de la Burqa*

Monsieur le Député, bien cher Ami,

Dans le cadre des travaux, qui vont être menés en l'Assemblée Nationale, relatifs au sujet brûlant que constitue, ces jours, le port de la Burqa sur notre sol, notre Cercle de Réflexion politique, dont le siège se situe sur ta circonscription au Mans, souhaiterait, ardemment, obtenir une réponse précise aux problèmes que ne pourra manquer de poser le port de la Burqa dans le secteur privé professionnel, ce, au cas où l'interdiction du port de ce vêtement serait limitée au seul secteur public.

Voici donc une situation type, cas d'école :

Un employeur du secteur privé, dans un 1^{er} temps, engage, à l'essai ou en CDD, une jeune française, de souche européenne, revêtue d'une "tenue vestimentaire à l'europpéenne".

Essai ou CDD franchi, le dit employeur engage, cette fois, en CDI, la jeune "française de souche" pour le poste d'accueil clientèle en son entreprise.

Stupeur, notre jeune française de souche, qui s'est mise en ménage ou s'est "pacsée" ou, bien encore, s'est mariée avec un musulman, se présente sur son lieu de travail – poste d'accueil à la clientèle, 1^{ère} image de son Entreprise – totalement recouverte de sa Burqa noire !

Que pourra faire cet employeur, cet avocat, ce notaire ou bien ce médecin sans risquer les foudres des syndicats, les sanctions financières du Conseil des Prud'hommes, l'ire d'Associations diverses ou bien, encore, la plume acerbe et vitriolée de beaux esprits de la sphère de nos médias, en quête de notoriété à bon compte, si son employée refuse d'ôter son "accoutrement" ?

Cet employeur pourra-t-il, devant ce refus, licencier purement et simplement cette personne, sans préavis, ni indemnités d'aucune sorte ? Pour l'heure, nous ne le pensons pas ?

A question claire et précise, notre Cercle souhaiterait une réponse claire et sans ambiguïté.

En fait, grande partie de nos Membres, forces vives de notre Electorat traditionnel craint que le Législateur se défausse sur l'Employeur et, plus généralement, sur le secteur privé !

Cette question fondamentale d'intérêt général et du domaine de l'enquête sur l'identité nationale ainsi qu'éventuellement une réponse susceptible de rassurer les employeurs et plus largement notre électorat de base que tu pourras peut-être obtenir, seront publiées sur notre site www.objectifs-2012.fr

En te remerciant, par avance, pour ton intervention, je te prie de croire en ma fidèle et vieille amitié.
Merci de nous excuser par ce surcroît de travail... de nombreux employeurs s'inquiètent.

Hubert DEGAN